

Procès-verbal du Conseil d'Ecole du 5 novembre 2024

Participants :

Monsieur Février, Maire de la commune, Madame Izoulet, adjointe au maire ; Monsieur Nugou, Délégué Départemental de l'Education Nationale suppléant. Madame Malgouzou, Directrice de l'école. Mesdames Bares, Feyt, Lavergne, Noygues, Paramelle, Monsieur Mouradoff, professeurs des écoles. Madame Martin Marie-Christine, ATSEM. Madame Frontil, directrice ALSH et TAP (association Familles Rurales Entre Cère et Rance). Mesdames Aimé Mélanie, Alberghi Marie, Basset Amandine, Chantelauze Céline, Couffrant Nina, Gauzins Cécile, Lac Sophie, Teyssiere Nadia, Monsieur Neiss Manuel, représentants des parents d'élèves.

Excusés : *Madame Pluyaud, Inspectrice de l'Education Nationale. Madame Yborra, Déléguée Départementale de l'Education Nationale. Mesdames Herveaux, Montil, Patural-Loubeyre, Penou, professeures des écoles à Saint-Mamet-La Salvetat. Madame Pechoultres Anne-Sophie, représentante des parents d'élèves suppléante.*

Madame Malgouzou invite les participants à se présenter lors d'un tour de table. La directrice rappelle l'ordre du jour.

Mesdames Alberghi, Noygues et Paramelle seront les secrétaires de cette séance.

I. Installation du Conseil d'Ecole – Attributions

Ont été élus comme représentants des parents d'élèves :

Mesdames Aimé Mélanie, Alberghi Marie, Basset Amandine, Chantelauze Céline, Couffrant Nina, Gauzins Cécile, Lac Sophie, Pechoultres Anne-Sophie (suppléante), Teyssiere Nadia. Monsieur Neïss Manuel.

Le règlement intérieur du Conseil d'école est présenté et adopté à l'unanimité lors de la réunion de ce premier Conseil d'école à Saint-Mamet-La Salvetat, du 5 novembre 2024.

II. Fonctionnement de l'école

a) Règlement intérieur et Charte de la laïcité

Le règlement intérieur du Groupe Scolaire est soumis au vote du Conseil d'Ecole.

Un paragraphe sur la sécurité sur le parking est ajouté : « Stationnement : le parking devant l'entrée principale est réservé exclusivement au personnel de l'école. Il est interdit également de stationner sur la place réservée au bus, tout comme sur la place « handicapée » (hors personnes autorisées). »

Il est validé à l'unanimité.

Il sera agrafé dans les cahiers de liaison des élèves et transmis à chaque famille pour signature. Un document annexe y sera ajouté : « la charte de la laïcité ».

La charte de l'usage du numérique à l'école est distribuée aux parents concernés lors de la mise en place de Beneylu.

b) Projet d'école

Nous abordons la troisième année du projet d'école dont la problématique est la suivante : **Dans le respect de la cohérence éducative, comment enrichir et harmoniser le parcours des élèves pour leur réussite ?**

Les trois axes principaux sont : les apprentissages et le suivi des élèves, le bien-être de l'élève et le climat scolaire, l'école dans son environnement partenarial.

c) Sécurité à l'école

- exercice incendie du 23 septembre 2024 : l'exercice n'était pas annoncé. Les enseignants ont tous entendu l'alarme. Répétiteur d'alarme, nouvellement installé, entendu dans la cour de récréation de l'élémentaire. Tout le monde a ensuite rapidement évacué.

- exercice PPMS du 3 octobre 2024 lancé par le rectorat : la sonnerie d'alerte du PPMS ne fonctionnait pas. Envoi du message d'alerte aux enseignants (qui en classe ont leurs portables en mode silencieux et n'ont donc pas vu le message). Un adulte a dû se déplacer dans l'établissement pour avertir de la mise à l'abri. Les accès étaient fermés. Les élèves ont poursuivi partiellement leur activité en intérieur (une classe est rentrée dans l'établissement, elle pratiquait le sport à l'extérieur).

Le problème de sonnerie a été signalé à la mairie qui a fait appel à l'entreprise d'électricité.

Un devis pour l'installation d'un bouton PPMS à la cantine est en cours.

Question des représentants de parents à M. Le Maire : *“Serait-il possible d'améliorer la sécurité du parking le long de l'école et dans la montée ?”*

M. Février répond qu'un mot de la mairie sera transmis aux familles pour rappeler les règles de stationnement. Il propose de faire venir la gendarmerie pour verbaliser si nécessaire, regrettant le manque de civisme de certaines personnes.

Concernant le parking devant la porte d'entrée principale de l'école, un panneau de signalisation marquant l'interdiction du stationnement hors personnel et service d'urgence (pompiers...) sera installé ; un paragraphe sera ajouté dans le règlement intérieur de l'école.

Il valide le marquage au sol le long de l'arrêt de bus pour matérialiser un couloir de circulation (les barrières proposées par les parents d'élèves seraient gênantes pour le bus, sachant qu'il faut 1m40 de large).

Concernant la sécurisation du trottoir dans la montée en direction du bourg, il se renseigne sur le type de barrières adaptées et la faisabilité de leur installation.

d) Hygiène à l'école

L'obligation vaccinale en milieu scolaire est la suivante : pour les enfants nés à partir du 1^{er} janvier 2018, la couverture vaccinale obligatoire protège contre onze maladies différentes (et non plus 3 comme auparavant).

e) Budgets municipaux

Les commandes de rentrée ont été réglées par la mairie pour un montant de 3226.88 euros.

Une subvention publique a été versée par la mairie sur le compte courant de l'école (compte OCCE : Office Central de la Coopération à l'Ecole) pour un montant de 2709.12 euros.

La municipalité a offert un dictionnaire à tous les élèves de C.E.1 et C.E.2 le 7 octobre 2024.

L'équipe enseignante remercie M. Février qui lors de la remise de cet ouvrage « en main propre » à la mairie, a présenté sa « fonction de maire » aux élèves et leur a fait visiter la mairie, accompagné par les adjoints.

A cette occasion, les élections pour le renouvellement du Conseil municipal des jeunes ont eu lieu pour les classes de CE2 et de CM2.

Concernant le matériel informatique, l'expertise de l'Agence Technique Départementale « Cantal Ingénierie et Territoires » montre que les ordinateurs des enseignants qui ont 8 ans dysfonctionnent (ce qui engendre de la maintenance). Ce matériel est devenu un outil indispensable pour le bon fonctionnement de la classe (utilisation du TBI). Sa mise à jour ou son renouvellement nous paraissent nécessaires. Ce sujet a déjà été évoqué lors d'un conseil d'école antérieur.

Fibre : en attente du devis pour l'installation.

f) Fonctionnement et état financier de l'année n-1 de la coopérative

Pour l'année scolaire 2023-2024 :

Total des charges : 6431.35 €

Total des produits : 4559.01 €

Déficit de 1872.34 €

Pour information :

- Pour l'année 2021-2022 : -185.26
- pour l'année 2022-2023 : -794.64

L'équipe a toujours veillé à un usage raisonné du budget alloué. Néanmoins, le prix des fournitures augmente considérablement depuis quelques années. Jusqu'à l'année dernière, Canopé (bibliothèque des enseignants) était en mesure de prêter des séries de lecture aux classes. Ce n'est plus le cas, certaines classes doivent investir dans des séries lectures. Dans certaines classes, les manuels scolaires auraient besoin d'être renouvelés en raison de leur état.

g) Demande d'utilisation des locaux scolaires

Pour organiser des activités à caractère culturel, sportif, social ou socio-éducatif, le maire a la possibilité d'utiliser, sous sa responsabilité, les locaux et les équipements scolaires en dehors des heures ou périodes au cours desquelles ils sont utilisés pour les besoins de la formation initiale et continue.

M. Le Maire demande l'avis au conseil d'école pour l'utilisation des locaux scolaires par :

- le RPE : atelier de motricité
- l'association Familles Rurales Entre Cère et Rance : cours de danse, multisports.
- la Mairie : élections, projection du film du « mois du documentaire » au mois de novembre.

II. Communication

a) Parents/enseignants

Vous pouvez communiquer avec l'enseignant de votre enfant via :

- Le cahier de liaison (cahier rouge dans toutes les classes)
- Beneylu (pour les classes du CM1 et CM2)
- Un appel téléphonique à l'école
- Directement au portail (nous vous rappelons que si vous souhaitez échanger plus précisément sur votre enfant, un rendez-vous reste nécessaire)

Des réunions sont organisées entre parents et enseignants : réunions de rentrée, rendez-vous individuels en présentiel ou téléphoniques...

b) Parents/Direction

Vous pouvez communiquer avec la directrice via :

- Le cahier de liaison (transmission par les enseignants)
- Un mail à l'adresse de l'école : elem15.st-mamet-la-salvetat@ac-clermont.fr
- Un appel téléphonique à l'école (privilégier le lundi et mercredi matin, jours de décharge) : 04.71.64.79.33
- Directement à la porte d'entrée le lundi matin pour des informations minimales. Pour des informations confidentielles, un rendez-vous est nécessaire.

Je vous rappelle que l'interlocuteur privilégié reste l'enseignant de votre enfant.

L'école reste un lieu où le dialogue est essentiel. Il est parfois opportun de différer un rendez-vous pour que la pression, générée par une situation particulière, redescende et que la rencontre soit constructive.

c) Parents/Mairie

Vous pouvez communiquer avec la mairie via :

- Un appel téléphonique à la mairie au 04.71.64.71.07
- Un mail à l'adresse de la mairie : courrier@stmamet-lasalvetat.com
- En se rendant directement à la mairie
- Concernant les informations pour la garderie principalement du soir et du midi, un numéro de portable a été mis en place pour une gestion d'urgence : 07.56.22.24.54 (cf. règlement périscolaire) à partir de 16h00 le lundi et mardi et 17h00 le jeudi et vendredi. Ce numéro de portable pourra être utilisé également pour toutes les questions que se poseraient les parents concernant leur enfant sur les temps périscolaires.

Je vous rappelle que les temps périscolaires (garderie, pause méridienne, cantine, TAP) restent sous la responsabilité de la mairie et/ou de l'association Familles Rurales Entre Cère et Rance.

A la demande des représentants de parents d'élèves, un mot d'information récapitulant les différents numéros de téléphone sera transmis dans les cahiers de liaison.

III. Projets et vie de l'école

a) Axes généraux

A ce jour, l'effectif total de l'école de Saint-Mamet-La Salvétat est de 104 élèves, réparti comme suit :

T.P.S. / P.S.	Madame Montil	12 élèves (+3 élèves en cours d'année)
M.S.	Madame Malgouzou / Madame Lavergne	15 élèves
G.S. / C.P.	Madame Paramelle/ Madame Bares	17 élèves
C.E.1 / C.E.2	Madame Noygues	23 élèves
C.M.1	Madame Feyt	18 élèves
C.M.2	Monsieur Mouradoff / Madame Herveaux	19 élèves
Maîtresses E	Mesdames Patural-Loubeyre et Penou	
Soit un total de d'ici la fin de l'année scolaire 2024/2025 :		107 élèves

b) Présentation des actions de prévention en particulier du plan de lutte contre le harcèlement

Le protocole pHARe (Plan national de lutte contre le harcèlement) départemental continue à être appliqué pour cette année scolaire avec une vigilance de la part de toute l'équipe pédagogique.

Toutes les classes de l'école participeront à la journée « Non au harcèlement » le jeudi 7 novembre. C'est l'occasion d'organiser diverses actions au sein de l'école : séances de sensibilisation, jeux de rôles, ateliers de coopération, présentations d'albums... La classe de CM2 participera au concours « Non au harcèlement » avec la création d'une affiche.

c) Projets de classe en lien avec le projet d'école

En lien avec les programmes nationaux, toutes les sorties scolaires sont organisées dans le cadre du projet d'école et des projets de classe.

Actions du projet d'école	Projets de classe
Réflexion autour des résultats des élèves (évaluations nationales)	<ul style="list-style-type: none"> - Sorties régulières à la médiathèque de Saint-Mamet pour toutes les classes (favoriser la lecture, le plaisir de lire, et y emprunter des livres) - Utilisation de la méthode Narramus dès la Moyenne Section, poursuivie en GS/CP (pour apprendre à comprendre et raconter une histoire en entier sans le support du livre) - Utilisation d' « Apprentilangue » dès la PS et poursuivie en MS et GS (pour enrichir le vocabulaire) - Présentation de problèmes mathématiques quasi quotidiennement en maternelle (pour faciliter la résolution de problèmes)
Harmonisation des pratiques pédagogiques	<ul style="list-style-type: none"> -Cahiers d'écriture harmonisés entre les élèves de CP et CE1-CE2. -Eveil aux langues de la TPS au CP et projet EMILE du CE1 au CM2, intervention de l'assistante d'anglais chaque semaine dans toutes les classes.
Valorisation des projets pédagogiques et des productions des élèves	<ul style="list-style-type: none"> -Participation des élèves de GS/CP au projet "Création jeu coop" proposé par l'OCCE. Il s'agit de travailler sur la coopération afin de créer un jeu coopératif présenté aux autres classes participantes lors d'une journée au Lioran courant juin. -Participation au Festival d'Expression Infantile à Aurillac dans le cadre du dispositif « Ecoles en chœur » et concert à l'église de Saint-Mamet (juin 2025) pour les classes de CE1/CE2, CM1 et CM2. -Correspondance scolaire pour les élèves de CM2 avec des élèves de La Réunion. -Préparation d'exposés pendant l'année sur la base du volontariat pour favoriser l'utilisation de l'outil informatique et la prise de parole en CM2.
Parcours de l'élève et continuité dans les liaisons inter-cycles Aménagement d'un parcours progressif pour l'entrée au Collège	<ul style="list-style-type: none"> - Répartition des animations culturelles sur les différents cycles : <ul style="list-style-type: none"> ● Festival du conte Les Rapatonades en TPS/PS et MS ● Dans le cadre des JMF (« Jeunesses Musicales de France ») : les GS/CP et CE1/CE2 assisteront à un spectacle au théâtre d'Aurillac. ● « Ecole et cinéma » : trois films d'auteur au cinéma d'Aurillac pour les CM1 et CM2. ● Toutes les classes : participation aux spectacles organisés par la Communauté de Communes de la Châtaigneraie Cantalienne (un destiné aux élèves de maternelle/CP et un en direction des élèves d'élémentaire) ; fête du court-métrage. ● Participation annuelle au Prix des Incorruptibles (en collaboration avec la médiathèque de St Mamet) : la médiathécaire commande des livres pour

	<p>chaque niveau de classe, une lecture de ces albums est faite aux élèves qui doivent ensuite choisir et voter pour leur livre préféré. Il s'agit d'un projet national.</p> <p><u>Répartition des activités sportives sur les différents cycles :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ● Equitation en TPS/PS et MS (3 séances par classe) au mois de mai et juin ● Cross de la GS au CM2 avec le collège (11/10/2024) ● « Savoir nager » : natation en GS/CP (à la piscine d'Aurillac) et CE1/CE2 (lors d'une classe de découverte d'une semaine en mai à Ardes-sur-Couze) avec des séances de découverte et d'apprentissage dispensées par un maître-nageur ; en CM évaluation du "savoir nager" et consolidation avec des sorties piscine (à la piscine de Saint-Mamet) en juin 2025 (si les conditions météo le permettent). ● Classe de découverte à Ardes-sur-Couze (cycle natation ; randonnée ; orientation ; parc animalier ; Vulcania) du 19 au 23 mai 2025 (CE1-CE2) ● Journée APER et athlétisme CE1/CE2 ● Regroupements USEP en orientation et athlétisme pour les CM, regroupements randonnée en montagne pour les cycles 2 et 3 ● Regroupements cantonaux pour toutes les classes ● Accrobranche pour les classes de CM à Rénac le 3 juillet 2025.
Engagement citoyen des élèves, acteurs et responsables	<p>-Élections au Conseil Municipal des Jeunes pour les élèves de CE2 et de CM2 (lundi 17 octobre 2024)</p> <p>-Visite de la mairie de Saint-Mamet-La Salvetat et questionnaire des élèves à Monsieur Le Maire sur ses fonctions pour la classe de CE1-CE2 (lundi 17 octobre 2024)</p> <p>-Projet "Développer et renforcer les compétences psychosociales des élèves pour bien vivre et bien travailler à l'école" CE1/CE2 (les partenaires : OCCE ; Canopé et RASED)</p> <p>-Conseils d'élèves en classe de CM1 réguliers (toutes les 3 semaines)</p> <p>-Cérémonie du 11 novembre pour les élèves volontaires de CM2 (lecture de lettres de poilus).</p> <p>-Initiation aux gestes de premiers secours à partir de mises en situation pour les élèves de CM2.</p> <p>-Spectacle proposé par les enfants lors de la fête de l'école le vendredi 27 juin 2025. Projet en collaboration « école/TAP » en cours de réflexion.</p> <p>-Chorale dans le cadre du dispositif « Ecole en chœur » : CE1/CE2 (collaboration avec une classe des écoles de Lafeuillade et Le Bex d'Ytrac), CM1-CM2 (classes de Jussac et Labrousse).</p>
Sensibilisation des élèves et autres usagers aux différentes mobilités (permis piétons) pour la sécurité des élèves	-Journée APER (Attestation de Première Education à la Route) à la Ponétie (si proposée cette année).
Communication plus explicite des informations avec les différents membres de la communauté éducative	-Règlement du conseil d'école
E3D - École / Établissement en démarche de développement durable	-Un projet « jardin », en collaboration avec Christophe Lescure (cuisinier de collectivité) est reconduit cette année pour l'ensemble des classes de l'école : « de la préparation de la terre à la dégustation » ; les élèves ont pu/pourront

	<p>découvrir tous les bienfaits du jardin jusque dans leur assiette. En effet, les légumes ou petits fruits récoltés seront cuisinés et servis à la cantine.</p> <p>-Interventions du CPIE (Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement) : « Les petites bêtes au bord du chemin » et « la rivière » pour les MS et GS/CP.</p> <p>-Tri des déchets dans les classes.</p> <p>-Intervention de Prévention MAIF pour sensibiliser les élèves de la classe de CM1 à la préservation de l'eau et les élèves de la classe de CM2 aux risques majeurs.</p> <p>Ces activités autour du développement durable ont permis à l'école d'obtenir le label E3D niveau 1. La labellisation « E3D » (École ou Établissement en Démarche globale de Développement Durable) a été développée par le ministère chargé de l'éducation nationale pour reconnaître et encourager les écoles et établissements scolaires qui s'engagent dans une démarche globale de développement durable.</p>
--	--

Afin de réduire les coûts de transport, comme chaque année, nous avons choisi de répartir au maximum les sorties par cycles.

L'équipe enseignante tient à remercier :

- les accompagnateurs bénévoles qui ont passé l'agrément piscine ou l'ont renouvelé. Pour rappel, faute d'un personnel agréé, les séances de piscine seraient annulées.
- les accompagnateurs bénévoles lors des différentes sorties scolaires
- Christophe Lescure et Marie-Christine Picarrougne pour leur disponibilité et la qualité de leurs interventions ainsi que la municipalité pour leur collaboration.
- l'APE pour son investissement dans le financement des sorties scolaires. Certaines activités se concrétisent grâce aux bénéfices récoltés lors des manifestations ou des actions menées par l'Association comme :

- le concert de musique traditionnelle auvergnate offert par « Les Cabrettes et Accordéons des Burons de Pailherols à Ytrac » au profit de l'APE de l'école de Saint-Mamet. Ce concert s'est déroulé le vendredi 18 octobre 2024. Les élèves, les parents d'élèves et les enseignants remercient chaleureusement les spectateurs pour leur générosité ainsi que les membres du groupe musical ; cette année, moins de personnes ont participé à cette manifestation.

- la vente de photos de classe et de photos individuelles ;
- la vente de madeleines Bijou en octobre/novembre ;
- la bourse aux jouets prévue le dimanche 1^{er} décembre 2024 ;
- la vente de sapins et de jacinthes avant les congés de fin d'année ;
- l'organisation d'une tombola en mars ;
- la vente de madeleines Bijou en avril ;
- la fête de l'école le vendredi 27 juin 2025.

Avant les congés de fin d'année : l'APE offrira au pied du sapin, des cadeaux destinés à chaque classe et des friandises pour tous les élèves le matin du vendredi 20 décembre 2024.

Nous rappelons l'importance de l'investissement de toutes les familles de l'école lors des manifestations proposées par l'APE en vue de récolter des fonds au bénéfice des élèves de l'école. C'est aussi une façon d'encourager les bénévoles de l'APE qui donnent de leur temps pour cela.

d) Accueil périscolaire

Marylène Frontil remplace Sandrine Anselme au sein de l'association Famille Rurale Entre Cère et Rance et devient responsable du pôle jeunesse 3-11 ans.

Prise de parole par Marylène Frontil : TAP le jeudi et le vendredi de 15h30 à 17h

Les enfants inscrits sont au nombre de 93 (sur un effectif scolaire de 107) le jeudi et 85 le vendredi. Ils sont répartis dans les groupes de la façon suivante :

- PS/MS : 2 animatrices
- GS/CP : 1 animateur
- CE1 : 1 animatrice
- CE2 : 1 animatrice
- CM1 : 1 animatrice
- CM2 : 1 animatrice

Un élève en situation de handicap est présent sur le temps des TAP. Pour assurer un accueil adapté à ce dernier, et sans mettre l'équipe d'animation en difficulté, la classe de CE1 constitue un groupe à lui seul avec un petit effectif (9 enfants). Marylène Frontil se rajoute si besoin pour encadrer ce groupe.

Jeudi : les activités ont été choisies par les enfants de chaque classe lors du premier jour des TAP. Un programme annuel a été établi ; il est affiché sur la porte d'entrée de l'école. Des modifications peuvent être apportées suivant la météo et/ou l'absence d'animateur. Les animateurs sont positionnés en fonction de leurs compétences.

Le projet passerelle concernant les CM2 se poursuit avec Léa Niel (nouvelle « référente ados »). Divers projets seront mis en place par cette dernière tout au long de l'année. Le projet autour des jeux de société avec l'association « Dynamic' Séniors » est maintenu (un jeudi par trimestre).

Vendredi : les projets : le spectacle de Noël, le carnaval, le cross parrainé en direction d'associations à but humanitaire et locales.

IV. Parcours de l'élève

a) Evaluations des élèves

Tous les élèves du CP au CM2 ont participé aux évaluations nationales. Les passations ont été organisées par chaque école du 9 au 20 septembre 2024. Janvier 2025 : CP (évaluation intermédiaire). Les résultats seront analysés par l'équipe enseignante.

b) Dispositifs d'aide (pôle ressources, RASED...)

Les Activités Pédagogiques Complémentaires (APC) :

Les APC sont dispensées le lundi et/ou le mardi après la classe et concernent les élèves de la MS au CM2.

La directrice rappelle que les activités pédagogiques complémentaires (APC) viendront s'ajouter aux 24 heures d'enseignement hebdomadaire et se dérouleront en groupes restreints.

Les enseignants disposent de 36 heures allouées à ce dispositif. Il peut s'agir d'une aide aux élèves rencontrant des difficultés dans leurs apprentissages, d'un accompagnement du travail personnel des élèves, d'une activité prévue dans le projet d'école, ou des sorties avec dépassement d'horaires.

Pour les parents qui rencontreraient des problèmes d'organisation les contraignant à refuser ces activités, Madame Malgouzou leur suggère de prendre contact avec l'enseignant de leur(s) enfant(s) afin de trouver ensemble une solution.

Le pôle ressource de circonscription :

Le pôle ressource de la circonscription regroupe tous les personnels que l'inspectrice de l'éducation nationale (IEN) peut solliciter et fédérer pour répondre aux demandes émanant d'un enseignant ou d'une école

(conseillers pédagogiques, psychologues scolaires, enseignants spécialisés, etc...). Les personnels sociaux et de santé de l'éducation nationale peuvent être associés autant que de besoin à son action.

L'inspectrice de l'éducation nationale, pilote du pôle ressource, définit, après réflexion conjointe avec les membres du pôle les axes stratégiques de mise en œuvre des aides aux élèves et aux enseignants de la circonscription dont il a la charge. L'objectif de tous les professionnels mobilisés dans ce cadre est de prévenir et de remédier aux difficultés qui se manifestent dans les écoles afin d'améliorer la réussite scolaire de tous les élèves.

Les professionnels du pôle ressource travaillent collectivement à partir du projet de la circonscription et en lien avec les équipes pédagogiques des écoles. Le réseau d'aides spécialisées aux élèves en difficulté est l'une des composantes de ce pôle ressource.

Le Réseau d'Aides Spécialisées aux Elèves en Difficultés (RASED) :

L'école est rattachée au RASED d'Arpajon sur Cère :

- Mesdame Patural-Loubeyre et Penou - maîtresses E spécialisées dans l'aide pédagogique,
- Mesdames Caulus Sylvie et Laurence GUIBOUT - psychologues scolaires,
- Madame Blanchet Lydie - maîtresse spécialisée chargée de l'aide relationnelle.

Ils interviennent auprès des élèves de l'école sur la demande des enseignants et/ou des parents.

Une plaquette de présentation du RASED est consultable sur demande et affichée sur la porte de l'école.

c) Disposition et modalités d'enseignement des langues vivantes

Anglais :

Participation des classes du CE1 au CM2 au projet EMILE. Une assistante d'Anglais Brigid Stenson intervient le mardi dans toutes les classes (également en maternelle).

Occitan :

Madame Blanc, professeure d'occitan interviendra pour les classes de GS/CP, CM1 et CM2 après les congés de Printemps.

d) Modalités de l'inclusion des enfants en situation de handicap

Monsieur Girard Franck intervient sur l'école de Saint-Mamet sur un poste d'Accompagnant des Elèves en Situation de Handicap. Il assiste trois enfants. Il peut également intervenir dans les classes pour encadrer un groupe d'élèves sous la responsabilité de l'enseignant.

e) Objectifs et actions cycle 3

Liaison avec le collège :

- participation au cross du collège ;
- participation à la cérémonie du 11 novembre.

Un représentant de parents d'élèves demande s'il y aura une visite du Collège pour les CM2. La directrice répond, après renseignements pris auprès de la Principale, qu'il y aura une soirée au cours de laquelle les parents et leurs enfants seront accueillis hors temps scolaire pour une visite. Une journée d'intégration sur le modèle de l'année précédente ne semble pas être reconduite pour le moment.

Paroles de M. Le Maire :

« Beaucoup de projets en commun avec la mairie ou ses services (médiathèque, piscine, composteurs, zone humide, jardins partagés...). Les élections des membres du conseil municipal des jeunes ont eu lieu à la mairie, cela a été apprécié par tous (enseignants, élèves, mairie) ». Il termine ses propos en précisant « le rôle

important de la lecture à l'école (cf. dictionnaires achetés par la mairie), et de l'apprentissage du respect et du partage dès le plus jeune âge ».

Mme MALGOUZOU remercie tous les participants. La séance se termine à 19h50.

Mme MALGOUZOU
(directrice)



Mmes NOYGUES/PARAMELLE
(enseignantes)



Mme ALBERGHI
(représentante de parents)

